



FOIRE DE LA SAINT-MICHEL 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la foire de la Saint-Michel aura lieu le
DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025, PLACE DU BATY

REGLEMENT

- 1° - La durée de mise en place des marchands forains se fera de 7H00 à 8H30.
- 2° - Prix des emplacements :
Commerçants, Brocanteurs Professionnels : 25 euros, puis 2,50 euros par mètre linéaire supplémentaire au-delà de 5 mètres. Exposants Forains : 1 euro par mètre carré.
- 3° - La foire se terminant à 19 heures, aucun départ ne sera toléré avant cet horaire (SAUF CAS DE FORCE MAJEURE).
- 4° - Les marchands forains devront laisser leur emplacement dans un état de propreté.
- 5° - La distribution et la détermination des emplacements se feront conformément aux instructions de la Police Municipale et du régisseur.

Afin d'effectuer un placement efficace de tous les métiers, je vous serais reconnaissant de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous et nous le retourner avant **le 15 septembre 2025** à l'adresse suivante : **Mairie de Fumay 14 Place Lambert Hamaide, 08170 FUMAY.**

VILLE DE FUMAY
Ardennes

FOIRE DE LA SAINT-MICHEL
Dimanche 28 septembre 2025 (Place du Baty)

RESERVATION

NOM Prénom

Adresse complète

..... Tél. :

Métiers Métrages

Je joins une copie de la **carte de commerçant ambulant, un extrait du registre du commerce, une copie de l'attestation d'assurance, une copie de la carte d'identité** (le tout en cours de validité). **et un chèque à l'ordre du trésor public envoyé à la mairie de Fumay. Pour les forains (copie du PV de contrôle et les pièces demandées ci-dessus).**

Je prends également connaissance que les emplacements seront distribués de 7H00 à 8H30, après cet horaire, aucune place ne sera acceptée.

Signature :